COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le lundi 23 septembre 2019 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice sauf :

<u>Excusés</u>: M. Laurent DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Jeanne ROMAN, Mme Marie Céline POULE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie DESCAMPS, M. Dominique GRATEPANCHE ayant donné pouvoir à Mme Pascale BODART.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne ROMAN.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 01 juillet 2019 a été approuvé, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ART. 2122.22 DU CGCT

04/07/19 : Fixation des tarifs des sorties organisées au cours du mois de juillet 2019 proposées aux jeunes fréquentant la MDA

04/09/19 : modificatif tarifs des excursions : changement de date pour la patinoire et date, lieu et tarif pour la sortie Marché de Noël

05/09/19: fixation des tarifs activités EVS

20/09/19 : fixation des tarifs activités EVS, sortie « Cinéma » séance du 28 septembre 2019

Ordre du jour

1. ESPACE VIE SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle le contexte d'obtention de l'agrément EVS en cours auprès de la CAF et dit qu'après un complément d'information obtenu auprès de la CAF, la délibération adoptée le 1^{er} juillet par le Conseil Municipal doit être modifiée. Le système de financement CAF EVS à 60% comporte en effet un plafond de financement à hauteur de 12670,70 € pour 2019 et 38 036,10€ pour 2020. L'équipe projet a donc revu et corrigé les budgets prévisionnels de fonctionnement en ce sens afin de rester dans l'enveloppe financée.

Septembre-Décembre 2019

DEPENSES		Cpte	RECETTES	
			CAF subvention de	
Achats	3 978,18 €	745	fonctionnement	5 129,37 €
			Prestation de service	
Serv. Extérieurs	969,00€	746	CAF	7 549,33 €
Autres Services	483,33 €	70642	Participation Usagers	472,20 €
Impots & Taxes		7442	Participation commune	7 995,07 €
Charges Personnel	15 715,46 €			
Autres charges courantes	0,00€			
TOTAL	21 145,97 €		TOTAL	21 145,97 €

Janvier-Décembre 2020

DEPENSES		Cpte	RECETTES	
			CAF subvention de	
Achats	14 112,60 €	745	fonctionnement	15388,1
			Prestation de service	
Serv, Exterieurs	5 173,00 €	746	CAF	22 648,00 €
Autres Services	766,67 €	70642	Participation Usagers	2 920,61 €
Impots & Taxes		7442	Participation commune	18 701,90 €
Charges Personnel	39 056,34 €			
Autres charges courantes	550,00 €			
TOTAL	59 658,60 €	TOTAL		59 658,61 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

2. SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"
- de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production* par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine)
- → Le Conseil Municipal sera sollicité afin d'accepter la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BEAURAIN (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouvelles adhésions.

3. SUBVENTION ECOLE PREVERT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de remboursement des frais liés à l'achat de glaces dans le cadre de la sortie de l'école Prévert du 24 juin 2019, pour un montant de 80€ auprès de la coopérative scolaire.

4. CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord en date du 22 Mars 2019 quant à l'avancement de grade de l'un de nos agents en qualité d'Adjoint Administratif Principal 2° Classe

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette création de poste.

5. VIREMENT CREDITS

De l'Art 2051 « Frais d'Etudes » à	17 400.00 €
Art. 2151 « Installation de Voirie »	17 400.00 €
De l'Art 2152 « Installation de Voirie » à	3 500.00 €
Art. 2128 « Autres Agencements et Aménagements »	3 500.00 €
De l'Art 2315 « Installations, Matériel et outillage technique » à	12 000.00 €
Art. 2184 « Mobilier »	1 000.00 €
Art. 2151 « Installation de Voirie »	2 500.00 €
Art. 21534 « Réseau d'électrification »	8 500.00 €
De l'Art 6558 « Autres contributions obligatoires»	80.00 €
Art. 6574 «Subventions »	80.00 €

6. REMBOURSEMENT ALSH

Un enfant hospitalisé n'ayant pu être présent à la dernière session, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le remboursement sollicité par la famille par courrier en date du 29 juillet 2019 et sur présentation du bulletin de situation du CH de Douai.

7. AIDE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES. (AAT)

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal que les services du Département souhaitent obtenir une délibération complémentaire précisant le fait que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention pour le dossier AAT rue Bochu RD47.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

8. MOTION DE SOUTIEN REORGANISATION DGFIP

Monsieur le Maire rappelle le projet de réorganisation du réseau des finances publiques est soutenu par le gouvernement. L'intersyndicale de la Direction Régionale des Finances Publiques du nord a proposé une motion sur le maintien des services.

Motion de soutien qui sera transmise à l'intersyndicale et à la DRFIP :

- Après plusieurs parutions dans la presse et l'interpellation des Maires par une lettre des différents syndicats concernant la réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord, dans ce cadre l'intersyndicale indique « sous couvert de renforcer la présence des services publics, le projet du Ministre Darmanin prévoit en réalité la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries à l'horizon 2022 ».
- En effet ce projet prévoirait, pour le Nord, la suppression de :
 - 64 trésoreries
 - 9 services des Impôts des Entreprises sur 15
 - 4 services des Impôts des Particuliers sur 18
 - 2 pôles de contrôle des revenus et du patrimoine sur 6
 - 5 pôles de contrôle et d'expertise sur 9
 - De l'ensemble des brigades départementales de contrôle de fiscalité immobilière
 - De l'ensemble des Centres des Impôts Fonciers
 - Et de tous les services de Publicité Foncière

Mais également la concentration sur la métropole lilloise, des services suivants :

- la brigade de contrôle et de recherche,
- l'ensemble des brigades départementales de vérification situées actuellement sur les communes de Lille, Lomme et Douai.
- Comme pour les services de gestion comptable, les services Impôts ne devraient plus faire d'accueil et l'accueil du public, devra être assurée par des permanences en mairie, sur rendezvous avec le déplacement ponctuel d'un agent de la DGFIP, qui pourrait également générer un coût pour la collectivité,

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'ensemble des éléments de motivation développé ci-avant,
- Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **SOUTIENT** toutes démarches de maintien des services de la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord,
- **SOUHAITE** que les services puissent être organisés autour des citoyens et administrés au regard de la particularité de notre territoire et des difficultés sociales importantes nécessitant un accompagnement plus fort et donc le déploiement de moyens plus importants,
- RAPPELLE son attachement pour le maintien des lieux de proximité, d'écoute et de conseil,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de Monsieur le sous-Préfet de DOUAI, à l'intersyndicale de la DRFIP.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien.

9. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Déménagement Prévert et sécurité rue Jaurès « Espace loisirs du Marronnier » ex Prévert 2 Cité Saint Robert Travaux rue Bochu (réunion publique du 19 septembre) Eau à la cantine (Loi Egalim art28 al2), retour sur la commission scolaire du 16/09/19 Piste cyclable : courrier conjoint Monchecourt/Masny Terrains « Le village » baisse des prix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance,